

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL695

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 20

A l'alinéa 171, après le mot "maires", insérer les mots :

"des communes situées sur son territoire".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.